

CONSEIL CONSULTATIF DE QUARTIER CENTRE VILLE		
AUTEUR/EMETTEUR	RELEVÉ DE CONCLUSIONS	DATE DE LA REUNION
Pierre ROBILLARD / Brigitte NELIAS	Groupe de travail Déplacements/Stationnements Sous groupe Stationnements	Lundi 4 mai 2009

SYNTHESE DE LA REUNION
<p>1. <u>idée directrice : un vaste périmètre piétonnier</u></p> <p>Créer un grand périmètre piétonnier Douvre + Centre Ville (Carnot-Foch-Roi René), avec garages publics existants et à créer réservés aux résidents (une place par foyer résident)</p> <p>2. <u>Autour de ce périmètre piéton</u></p> <p>Large zone à stationnement payant</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>pour résidents</u> : un macaron annuel payant (valeur à définir). Un seul macaron par foyer résident (feuille taxe d'habitation servant de justificatif ou facture EDF) - <u>autres</u> : stationnement payant limité à deux heures maximum, limité aux voitures du 49 seulement ?? mise en fourrière des véhicules dépassant de plus d'une demie heure le temps autorisé ? <p>3. <u>Création de zones de rencontre (ex : rue Bressigny)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - priorité absolue aux piétons - deux roues et voitures limités à 20 km/h - stationnement interdit (sauf dépose et chargement de colis) - pas de trottoirs <p>4. <u>l'adoption des paragraphes 1.2.3 suppose :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la création de vastes parkings de périphérie reliés aux réseaux de transports urbains par des navettes (gratuites ?) fréquentes aux heures de pointe - la création de parkings intra-muros et une <u>très bonne signalisation</u> de tous les parkings - étudier un tarif « résident » acceptable - faire une chasse <u>impitoyable</u> au stationnement sauvage (trottoirs, etc...) avec amende dissuasive et mise en fourrière systématique <p>5. <u>Etudier des modalités d'accès pour les professionnels :</u></p> <p>aux zones 1 (à voir) et 2 (sûrement)</p>

<p>Prochaine rencontre : Lundi 18 mai 20h salle du Haras</p>
